

**COMMUNE DE FOREST**  
**Madame M. FRYNS**  
**Service de l'Urbanisme**  
Rue du Curé, 2  
**B – 1190 BRUXELLES**

V/Réf : PU/25250  
N/Réf. : AVL/KD/FRT-2.124/s.555  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

**Objets :**            FOREST. Chaussée de Bruxelles, 25.  
                         Régularisation de travaux réalisés en infraction.  
                         Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 13/05/2014, sous référence, reçue le 14/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection de l'abbaye de Forest, ainsi qu'à proximité de trois biens classés, à savoir l'église de Forest, la Maison communale et le Monument aux Héros.

Elle vise la régularisation du remplacement du châssis de la vitrine du rez-de-chaussée par des nouveaux châssis aluminium couleur jaune vif et de la création d'un accès supplémentaire avec une double porte ouvrante en façade, du placement de plusieurs enseignes et de la pose d'une peinture gris clair sur les briques de la façade au niveau du rez-de-chaussée.

La CRMS ne souscrit pas à cette demande de régularisation. En effet, le nouveau châssis ne constitue pas une amélioration par rapport à la situation précédente : la couleur vive et les proportions de la nouvelle vitrine (imposte trop petite par rapport à la vitrine, baie fixe sans imposte) ne conviennent aucunement à un immeuble situé à proximité directe de l'église classée de Forest ni à son environnement direct particulièrement riche au niveau patrimonial (abbaye de Forest, Maison communale, Monument aux Héros). Ces éléments perturbent fortement leur lisibilité.

Pour ce qui est des enseignes, la CRMS demande de respecter le RRU. Elle signale que cette demande pourrait s'inscrire dans le projet Atrium.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : M. S. Plompen (+ par mail MM. S. Plompen, Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, N. de Saeger) ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.